

- Fiche mission - Comptes de campagne

Dans le cadre de sa campagne électorale, le candidat est tenu de répondre à des exigences de transparence financière. Il doit recenser la totalité des recettes et des dépenses engagées ou effectuées et confier à un expert-comptable la mission de mise en état d'examen de ses comptes de campagne. Il doit aussi déposer les comptes pour vérification auprès de la [Commission Nationale des Comptes de Campagne et des Financements Politiques](#) (CNCCFP) en charge de leur approbation ou rejet.

Vous vous posez les questions suivantes :

- suis-je obligé de présenter des comptes de campagne?
- quels principes et règles impératifs doivent être respectés, pour les dépenses comme pour les recettes?
- comment obtenir un remboursement de mes frais engagés?
- comment m'organiser pour éviter contentieux et sanctions?

Le cabinet e-care expertise-comptable et innovation propose de vous accompagner en :

- vous informant sur vos obligations et les procédures applicables,
- répondant à vos questions tout au long de la campagne,
- retraçant l'ensemble des recettes et des dépenses et la présence de tous les justificatifs,
- établissant vos comptes de campagne aux fins de présentation et de dépôt à la CNCCFP.

Nos honoraires pour la mission de compte de campagne sont déterminés sur devis.